

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## LE JUBILÉ BERTHELOT

Les représentants de la science des deux mondes ont fêté, dans une cérémonie de tout point émouvante, le grand Français qui représente sans doute le mieux, à l'heure qu'il est, la science de notre pays. A l'occasion du jubilé de Marcellin Berthelot, toutes les universités du monde ont envoyé leurs témoignages de respect, d'admiration, de sympathie à cette nation, autrefois considérée comme l'institutrice du genre humain, après Athènes et Rome, toujours digne de la reconnaissance de l'univers pour son enthousiasme irréductible à l'égard de ce qui est beau, bien, vrai et juste. Malgré les revers de l'année terrible, malgré les fautes de ses gouvernements, la France est restée, aux yeux des nations rivales, en possession de son prestige, et ses armées ont pu connaître la défaite, l'art, séducteur des âmes, la Science, dominatrice des intelligences, ont triomphé de toutes les mauvaises volontés, de toutes les jalousies, ont prouvé que la France n'avait pas démerité de la confiance des peuples en marche vers le progrès.

Marcellin Berthelot aura connu, de son vivant, comme Chevreul, Victor Hugo, Pasteur, Théophile Roussel, Ambroise Thomas, Verdi, les joies enivrantes de l'apothéose. Ses collègues, ses amis, ses compatriotes, — et il est le collègue de tous les académiciens de l'univers, il est l'ami de tous ceux auxquels il a été utile, il est le compatriote « de tout homme qui pense », — tous, dans cette inoubliable journée, auront rendu un éclatant hommage à ce patient labeur de plus de plus de cinquante ans, à ce chercheur génial des vérités insondables, à ce troublant synthétiseur des mystères de la nature qui, pour mieux pénétrer ses secrets, s'imaginait de plagier ses œuvres.

Il est superflu de relater par le détail l'œuvre considérable de Marcellin Berthelot. Plus on le connaît, plus on l'admire ! Pourtant, nous sommes obligés, faibles mortels ignorants de tous les problèmes de physique ou chimie qu'il a résolus, d'admirer de confiance, parce que nous ne pouvons concevoir à quel point ses découvertes ont servi la civilisation, ont fait avancer la science, ont enrichi le patrimoine de l'humanité.

Il nous appartient davantage peut-être comme philosophe, orateur, publiciste, haut fonctionnaire, patriote, enfin. Mais encore, sur chacun de ces points, quel monde d'idées son nom éveille et que de choses il y aurait à dire pour déterminer l'activité prodigieuse de cet esprit dans toutes les directions, pour montrer à quelle hauteur il s'est placé par ses découvertes, par ses écrits, par ses actes d'homme public, comment il est arrivé à cette apothéose finale par une série de succès, par une préparation incessante de petits ou grands triomphes, à tous les instants de sa glorieuse carrière !

Il a été un savant, mais il est sorti de son laboratoire ; il a laissé, à diverses reprises, ses cornues, ses machines, ses terrains d'expérimentation pour se mêler à la vie des hommes ; il n'a pas voulu se confiner dans une Tour d'ivoire pour contempler avec dédain le grouillement des foules ignorantes et

irresponsables ; il est descendu de son observatoire, et simplement, sans ostentation, il a pris sa part des épreuves, des souffrances, des doutes par lesquels, depuis trente ans surtout, nous avons passé, et qui ont, parfois, semblé mettre en jeu la France et la République ; il a lutté à son poste pour l'une et l'autre ; il a combattu le bon combat pour les droits imprescriptibles du citoyen, pour la liberté de penser, de croire, d'écrire ; il a fait tout cela, il a accompli sa tâche complexe avec l'énergie confiante de l'apôtre, fermement convaincu que « mieux que la foi antique, la science moderne soulève les montagnes et réalise les rêves et les miracles ».

Ce jubilé Berthelot, destiné à glorifier surtout l'admirable savant, le génial investigateur des mystères de la chimie, sera une fête pour la France entière, mais la France républicaine, s'il est permis de lui faire une place particulière, sera non moins heureuse que les académies de célébrer un de ses plus illustres enfants, de lui rendre un solennel hommage de gratitude pour les services inoubliables qu'il a rendus à la cause de la civilisation, en travaillant sans relâche pour le triomphe de la science, en proclamant par ses actes et par ses écrits, cette grande parole que « la haine entre les hommes est née de l'ignorance et de l'égoïsme » qu'en étant plus instruit, l'homme devient meilleur.

Le jubilé Berthelot est une excellente journée pour la France : c'est la consécration solennelle d'une de nos plus pures gloires ! A. C.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 25 novembre 1901 (matin)

M. Aynard préside.  
La Chambre continue la discussion du projet sur la marine marchande.

M. Thierry, rapporteur, indique comment doit être interprété le texte fixant la prime décroissante aux vapeurs jaugeant plus de 3.000 tonneaux.

M. Millierand est d'accord sur cette interprétation que combat M. Roch.  
Un nouveau texte présenté par la commission est adopté.

Un amendement de M. Calenat est adopté, ainsi qu'un amendement présenté par M. Guillaud.

Séance de l'après-midi

M. Deschanel préside.  
La Chambre revient à la discussion sur le projet d'emprunt.

Une motion de M. Guieysse tendant à inviter le gouvernement à communiquer à la commission du budget les pièces du rapport du général Voyron est rejetée.

M. Hubbard rapporteur fait connaître que les conclusions de la commission sont modifiées et que le chiffre de l'emprunt est fixé à 265 millions.

M. Georges Berger demande que la discussion soit suspendue jusqu'à l'impression du rapport de la commission.

Cette proposition est votée par 263 voix contre 258.

M. Klotz défend le texte premier de la commission portant que l'emprunt ne serait que de 195 millions.

Mais le chiffre de 265 millions est adopté par 295 voix contre 269.

M. Pelletan dépose une motion invitant le ministre de la marine à communiquer à la commission du budget le rapport du général Voyron.

M. Waldeck-Rousseau combat cette motion qui n'est pas adoptée.

M. de Ramel soutient un amendement lequel prétend-il, ne peut donner lieu à aucune spé-

culatation dans le règlement de dépenses de l'expédition de Chine.

Cet amendement est repoussé.

Puis, l'article 1<sup>er</sup> du projet est adopté à mains levées.

Et la séance est levée.

## INFORMATIONS

Les Congrégations

La sécularisation des réguliers

M. Waldeck-Rousseau, président du conseil, ministre de l'intérieur, a adressé aux préfets la circulaire suivante, ayant pour objet la nécessité de surveiller le recrutement du clergé paroissial, en présence de la sécularisation possible des membres de congrégations d'hommes non autorisées :

« Monsieur le préfet,

» La promulgation de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 ayant amené la dispersion de diverses congrégations religieuses d'hommes non autorisées, il importe d'exercer la plus grande vigilance sur les expédients par lesquels les membres de ces congrégations s'efforceraient de pénétrer dans les rangs du clergé paroissial rétribué par l'Etat au détriment de notre clergé séculier. Le fait d'avoir appartenu à une congrégation ne crée pas une sorte de *capitis diminutio* à l'égard de l'ancien congréganiste et ne le retranche pas sans doute à tout jamais de la vie ecclésiastique en paroisse. Mais le gouvernement a le devoir d'empêcher que les règles qui président à l'exercice du culte soient éludées. Dans ces conditions, il convient de rappeler les précautions qui ont toujours été prises lorsqu'on s'est trouvé en présence d'un cas de sécularisation.

» Ces règles procèdent tout d'abord de l'article 2 du décret de loi du 3 messidor an XII, que le législateur a eu le soin de maintenir en vigueur en tout ce qui n'est pas contraire à la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901. Elles découlent en même temps de la nécessité d'empêcher qu'il demeure lettre morte ; elles peuvent se formuler de la manière suivante :

» 1<sup>o</sup> On ne peut admettre l'entrée dans le clergé paroissial d'un sujet faisant partie d'une congrégation existant encore, quel que soit le lieu où elle s'est transportée. C'est ainsi qu'on ne pourrait, par exemple, accepter la sécularisation de membres de la compagnie de Jésus, alors même que celle-ci n'existerait plus en France sous forme d'aggrégations compactes ;

» 2<sup>o</sup> La sécularisation ne peut être accordée qu'aux prêtres rentrés dans leur diocèse d'origine pour y vivre, conformément aux lois et sous la juridiction unique de leur ordinaire ;

» 3<sup>o</sup> Enfin, la sécularisation ne doit jamais s'effectuer sur place, c'est-à-dire au lieu même où existait la congrégation, afin qu'elle ne puisse pas se constituer sous une autre forme.

» Vous avez eu de tout temps, Monsieur le préfet, quand le nom d'un nouvel ecclésiastique est porté à votre connaissance pour être inscrit sur les contrôles de la comptabilité publique, l'obligation de recueillir les renseignements les plus circonstanciés sur sa nationalité et sur son véritable caractère sacerdotal en vous faisant représenter son état civil et en vous faisant administrer la preuve qu'il a été bien ordonné en France des mains d'un prélat dûment qualifié. Il vous sera dès lors facile, en même temps que vous procéderez à ces recherches, de

vous procurer toutes les informations qui font l'objet de la présente circulaire.

» Recevez, Monsieur le préfet, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur et des Cultes,

WALDECK-ROUSSEAU.

Le jubilé de Berthelot

Dimanche à la Sorbonne, ont été célébrées les noces d'or scientifiques du grand savant Marcellin Berthelot.

Tous les corps savants de la France et de l'étranger assistaient à cette magnifique fête que présidait le président de la République.

Plus de 2.000 personnes se pressaient dans l'amphithéâtre de la Sorbonne.

Des discours ont été prononcés par MM. Leygues, ministre de l'instruction publique, Darboux, secrétaire perpétuel de l'académie des sciences, Moissan, au nom de la section de chimie de l'Institut, Fouqué, Gustave Paris, Félix Guyon et M. Berthelot.

M. Chauveau, au nom de la société nationale d'agriculture, a remis à l'illustre savant une médaille d'or.

Les pelotons de dispensés

Le ministre de la guerre vient d'approuver une nouvelle instruction sur l'organisation des pelotons de dispensés, complétant et améliorant celle qui a été appliquée pendant l'année écoulée.

A l'avenir, ces jeunes gens, au lieu d'être répartis dans toutes les compagnies d'un même régiment, seront groupés en une unité distincte. Ils resteront ainsi en contact avec leurs camarades du contingent, mais seront davantage dans la main de leurs instructeurs pour toutes les parties du service.

Les lieux de garnison seront désignés d'après les ressources du casernement et les facilités des terrains pour les exercices à l'extérieur.

La fête de la Sainte-Barbe

Une circulaire ministérielle supprime la fête de la Sainte-Barbe dans les troupes d'artillerie.

On sait qu'à cette occasion il était d'usage d'organiser, dans l'intérieur des casernes, un banquet à la suite duquel les hommes étaient autorisés à sortir en ville et à ne rentrer qu'à une heure tardive.

Bien des scènes de désordre ont résulté de cette tolérance, et, si la coutume a subsisté jusqu'à aujourd'hui, c'est qu'on y avait vu un moyen de développer l'esprit de corps ; mais elle a l'inconvénient d'entretenir le particularisme de l'arme et de donner aux jeunes soldats, récemment arrivés au corps, une fâcheuse idée de la discipline.

Le général André estime en outre qu'une bonne partie de la somme dont la fête de la Sainte-Barbe grevait les bonis d'ordinaire sera plus utilement employée sous forme de distributions de soupes ou de boissons chaudes pendant l'hiver et de boissons hygiéniques (vin, cidre ou bière) pendant l'été.

Toutefois, le ministre ne s'oppose pas à ce qu'une fête soit organisée par les corps de l'artillerie dans d'autres circonstances, où les dépenses à faire seraient moins considérables et où les manquements à la tenue ou à la discipline seraient moins à redouter.

Dans cet ordre d'idées, et pour sanctionner une coutume qui tend à se généraliser, il autorise les chefs de corps d'artillerie à remplacer la Sainte-Barbe par une fête régimentaire, donnée dans les champs de tir,

à l'issue des écoles à feu annuelles, au moment où le concours de tir vient clôturer ces exercices spéciaux.

Les menues dépenses occasionnées de ce fait pourront être imputées sur les fonds de l'ordinaire, sous la réserve que le montant ne pourra dépasser 20 francs par batterie.

Les dispositions qui précèdent seront applicables aux troupes coloniales.

**Répression des brimades dans l'armée**

On annonce que le général Tournier, commandant le 13<sup>e</sup> corps d'armée, vient de prendre des mesures énergiques pour empêcher que les recrues soient exploitées ou bernées par les anciens.

Tout manquement aux prescriptions du général Tournier vaudra aux gradés la cassation immédiate, et aux simples soldats, 30 jours de prison.

Il convient de féliciter le général Tournier de cette initiative et nous voulons croire que tous les autres chefs de corps d'armée vont prendre des mesures analogues.

**A Madagascar**

Les nouvelles de Madagascar indiquent que la situation est bonne. Les rapports des cercles militaires de Ténérife, Annanava, Nossi-Bé, constatent que les travaux publics se poursuivent avec activité et que les impôts rentrent régulièrement dans l'île, et particulièrement dans le Sud.

Les derniers rebelles font leur soumission. Tsiaharo, qui depuis quatre ans se trouvait à la tête des rebelles dans la région est venu se constituer prisonnier à Tananarive. La soumission suprême de Tsiaharo démontre l'efficacité des mesures prises dans le Sud. On a pris, à Madagascar des mesures sanitaires rigoureuses vis-à-vis de l'Inde, Maurice, le Cap, l'Égypte, et les pays soupçonnés de peste. Les journaux de la région constatent que la peste continue ses ravages à Maurice, où on ne compte pas moins de dix cas par jour.

**CHRONIQUE LOCALE**

**Ministère de l'Agriculture**

Sur le rapport du ministre de l'Agriculture,

Vu les lois des 15 juillet 1878, 2 août 1879 et 3 août 1891 :

Vu la carte dressée conformément à l'article 2 paragraphe 2 de la loi du 15 juillet 1878, 2 août 1879 ;

Vu le décret du 15 mai 1882, rendant exécutoire en France les dispositions de la convention de Berne.

Le président de la République décrète : Sont déclarés phylloxérés, les arrondissements de Cahors, Figeac, Gourdon.

En outre dans la totalité du département du Lot est autorisée l'introduction des plants de vigne de toute provenance.

**Prix de vertu**

Dans sa séance de jeudi dernier, l'Académie Française a décerné des prix de vertu aux personnes ci-dessous désignées :

**Prix Montyon (500 fr.) :** Christine Agié, de St-Céré; Pauline Conton, à Cahors.

**Prix Camille Favre (500 fr.) :** épouse Bourdet Gérard, à Gaizalade (Lot).

**Prix Lange (1.000 fr.) :** Julie Magot, à Lacapelle-Marival (Lot).

**Prix Letellier (400 fr.) :** Jeanne Laparra, à Cahors.

**Prix Agemoglu (médaille de 500 fr.) :** épouse Marcouly, à Labastide-Murat (Lot).

**Prix Giffard (400 fr.) :** Léontine Dubois, à Cahors.

**CAHORS**

**LES TERRIBLES RÉVÉLATIONS**

**du « Quercinois » !...**

On se souvient avec quelles imprécisions mais avec quelle abondance de notes jésuitiques les feuilles réactionnaires de notre ville insinuaient que M. André, fondateur de la *Tranquillité mutuelle*, avait « mangé la grenouille ! »

Mises au pied du mur, l'une de ces feuilles est devenue subitement muette, l'autre recule de plusieurs semelles et devient d'une prudence qui déconcerte après sa... note menaçante d'il y a dix jours !...

Comme fiche de consolation, le *Quercinois* continue à reprocher à M. André une coquille qui existe sur la couverture d'un cahier dont il n'est pas l'auteur et s'exclame ensuite sur la prospérité d'une société qui a un actif... une trentaine de mille francs !!!

Si le rédacteur du *Quercinois*, qui paraît se préoccuper d'une façon particulièrement touchante du sort de la *Tranquillité*, avait lu les statuts de cette Société, il aurait vu que l'argent en caisse est une simple réserve. La supériorité de la Société est précisément d'assurer les petits fonctionnaires à peu de frais, sans qu'ils aient rien à verser ou à peu près; ils ne versent qu'en cas de décès de l'un d'eux et encore un maximum de décès est-il prévu pour chaque groupe; si ce maximum est dépassé c'est la réserve qui paie.

Le principe de la Société est donc de laisser dans la poche des assurés l'argent qui, dans les grandes compagnies, va remplir la poche des actionnaires.

C'est de la mutualité, de la vraie mutualité !

Et avec M. Quénardel, nous estimons que M. André peut être fier de son œuvre.

C'est ce que pensent aujourd'hui tous les honnêtes gens qui ne se laissent pas aveugler par l'esprit de parti.

Loin d'avoir atteint M. André, la campagne de nos confrères réactionnaires aura simplement démontré que, chez eux, on ne recule pas devant une petite infamie pour essayer — mais en vain, heureusement — de ternir la réputation d'un honnête homme, et cela uniquement pour atteindre... l'adversaire politique. A. C.

P. S. — Le *Quercinois* reproche à M. André d'avoir attendu sept mois pour répondre aux articles qui le visaient. Le *Quercinois* n'ignore pas que M. André était fonctionnaire, et que les fonctionnaires n'ont pas la liberté d'écrire dans les journaux sans y être autorisés. Si nos souvenirs sont exacts, nous croyons que M. André demanda cette autorisation. Mais il lui fut répondu qu'il n'avait qu'à dédaigner les attaques dont il était l'objet.

**Concert populaire**

Ainsi que nous l'avions annoncé, l'Orphéon de Cahors, l'Avenir Cadurcien et l'Orchestre Symphonique ont donné dimanche leur concert gratuit.

Bien avant l'heure du concert, une foule énorme se pressait dans la salle du théâtre qui jamais n'avait contenu une pareille affluence.

L'Orphéon dans divers chœurs, l'Avenir, l'Orchestre Symphonique dans divers morceaux ont été très applaudis.

Mais le succès de la soirée a été sans conteste pour M. Lablanche, le jeune ténor reçu au Conservatoire de Toulouse.

Dans les airs de *Sigurd* et de *Lohengrin*, M. Lablanche s'est révélé excellent chanteur et nous a fait entendre une voix dont la pureté et la justesse sont parfaites.

Le public a fait d'enthousiastes ovations au jeune artiste dont le talent s'affermir tous les jours et dont le succès ne fait que commencer.

Un soldat du 7<sup>e</sup> également a fait entendre une belle voix de basse chantante : à son tour il a été très applaudi.

A 6 heures le concert était terminé.

Immédiatement après, nos orphéonistes se sont rendus au buffet de la gare où avait lieu leur banquet, et les musiciens de l'Avenir sont allés à l'hôtel Combelles.

Dans l'un et dans l'autre hôtel, le repas a été excellent, et la gaité très grande.

Au dessert plusieurs toasts furent portés, par les présidents de ces sociétés, et la fête s'est terminée sans incident.

**Musique du 7<sup>me</sup> de ligne**

PROGRAMME DES 28 NOVEMBRE ET 1<sup>er</sup> DÉCEMBRE

Allegro Militaire	Suppé.
La Poupée de Nuremberg (Ouv.)	Adam.
Vénézia (valse)	Desormes.
Rigoletto (fantaisie)	Verdi.
Cette Petite Femme-là (polka)	Turlet.

De 3 à 4 heures. Allées Fénélon

**ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**

Du 23 au 26 novembre 1901

**Naissances**

Galtié, Armand-Marc, rue du Lycée, 16.  
Burchard, Charles-Jules-Marie-Jean, rue Brives, 2.

**Publications de mariages**

Maratuech, Jean-Louis-Vincent, sous-intendant militaire et Delafosse, Marie-Léonie-Marthe, s. p.  
Dasque, Antoine, coiffeur et Durand, Marguerite-Catherine, giletière.

**Décès**

Pruniéras, Joseph, receveur des contributions indirectes en retraite, 84 ans, rue Brives, 5.  
Lassere, Guillaume, dit Charles, s. p. 78 ans, rue de l'Université.  
Courrejou, Eugène-Jean, 15 mois rue Donzelle, 17.  
Dajeau, Madeleine, épouse Blanc, 34 ans, rue Nationale, 8.  
Coudere Jean-Pierre, propriétaire 88 ans, rue des Maures, 4.

**Arrondissement de Cahors**

**PUY-L'ÈVÈQUE. — Arrêté sur les chiens. —**

M. Delhil, adjoint au maire de Puy-l'Évêque, considérant qu'un nouveau cas de rage vient d'être constaté dans la commune de Puy-l'Évêque; que d'autres cas, suivis d'accidents se sont produits depuis moins d'un mois dans une commune voisine, et qu'il y a lieu de prendre de nouvelles mesures pour protéger la sécurité publique,

**Arrête :**

Art. 1. — Tous les chiens mordus ou soupçonnés d'avoir été mordus par le chien enragé tué le 19 courant, doivent être immédiatement abattus ;

Art. 2. — La circulation des chiens qui ne seraient point muselés ou tenus en laisse, est absolument interdite dans toute la commune jusqu'au trente décembre prochain inclusivement ;

Art. 3. — Les chiens circulant sur la voie publique, soit en liberté soit même en laisse, doivent être munis d'un collier portant le nom et la demeure du propriétaire ;

Art. 4. — Les chiens trouvés errants sans collier seront immédiatement empoisonnés. Ils seront aussi immédiatement abattus, s'ils sont simplement muselés et non munis d'un collier, indiquant le nom et la demeure du possesseur ;

Art. 5. — Les chiens trouvés errants portant un collier et non muselés, seront saisis, mis en fourrière et abattus s'ils ne sont pas réclamés dans un délai de 48 heures ;

Art. 6. — En cas de remise au propriétaire, ce dernier sera tenu d'acquitter les frais de conduite, de nourriture et de garde, qui ne pourront être inférieurs à un franc.

**MERCÜES. — Encore les lampes à essence. —**

Ces jours derniers, la jeune Berthe Vidaline, âgée de 13 ans, garnissait une lampe à essence près du foyer de la cheminée, lorsque l'essence ayant pris feu, elle fut instantanément environnée de flammes. Son père et son frère, s'étant portés à son secours, parvinrent à éteindre les flammes. La jeune Vidaline a eu les deux jambes atrocement brûlées.

**Arrondissement de Figeac**

**FIGEAC. — Tribunal correctionnel. —**

Audience du 23 novembre. — Après plu-

**MADemoiselle MONTE-CRISTO**

PAR B. FLEMMING

(Traduit de l'anglais par CH.-BERNARD DEROSNE)

PREMIÈRE PARTIE  
**UN JOLI TÉNOR**

**I**

Catherine

Elle tendit sa main gantée; mais sir John se recula, et, traversant la chambre, alla s'appuyer contre le marbre de la cheminée.

— Pourquoi êtes-vous venue ? lui demanda-t-il.

— Ah ! Ciel ! l'entendre m'adresser une pareille question !... Après les quinze années que j'ai passées seule dans ce monde impitoyable, pauvre créature sans un ami, je reviens à celui qui, il y a quinze ans, était mon ami... et quel ami ? et il me demande de ce ton, pourquoi je suis venue ?

— Assez, madame Vavator. Nous ne sommes pas ici au théâtre, et je n'ai nulle envie, en ce moment, d'apprécier vos talents. Dites-moi la vérité, si cela vous est possible, expli-

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas traité avec l'Agence Havas.

quons-nous clairement. Pourquoi êtes-vous venue ?...

— Voilà qui est net, certainement. Eh bien, je suis venue parce que vous êtes en mon pouvoir, et que je veux vivre ici, chez vous, honorée, respectée, tant qu'il me plaira. Est-ce assez clair, ou voulez-vous que je m'explique encore plus nettement ?

Ses grands yeux noirs brillaient d'un éclat railleur, et la haine et l'horreur étaient peintes dans les yeux de sir John.

— Vous avez besoin d'argent, je suppose ? Eh bien ! vous en aurez, quoique je vous aie payé, il y a longtemps, le prix que vous m'avez demandé, et quoique vous ayez promis de ne plus m'importuner. Mais vous ne pouvez rester ici, c'est impossible.

— Allons donc ! Quand je vous dis que je suis venue pour m'y installer... Mes bagages sont en bas, donnez l'ordre à vos gens de les monter et indiquez-moi ma chambre... J'ai besoin d'argent... Tout le monde en a besoin... et j'entends en avoir. Huit mille livres de revenu et Scarswood-Park, et une si ancienne famille... des ancêtres faits barons par Jacques I<sup>er</sup>... et qui étaient chevaliers depuis des siècles... Comme votre fille doit être fière de son nom et de sa race !

— Veuillez, je vous prie, ne pas prononcer le nom de ma famille, répliqua-t-il avec hauteur. Si vous aviez une étincelle de sentiment, si la vie que vous avez menée vous avait laissé l'ombre du respect de vous-même, vous ne seriez pas venue ici. Je vous donnerai tout... tout ce que vous voudrez; mais, au nom du

ciel, ne restez pas à Scarswood une heure de plus.

Pour toute réponse, elle se remit devant la glace et commença à ôter son chapeau, ses gants et son mantelet.

— Comme j'ai l'intention d'être présentée aux nobles familles du comté, je me rendrai à ma chambre tout de suite, s'il vous plaît, sir John... A propos... M. Richard Dangerfield est-il de vos hôtes ? Je serais heureuse de faire sa connaissance. Il est le fils unique de votre frère et l'héritier de Scarswood... Après votre fille, comme de raison. Que c'est fâcheux, pour ce jeune homme, que vous ayez une fille !... Car le domaine est très régulièrement substitué et doit passer à l'héritier le plus proche.

Il y avait une lueur de malice diabolique dans ses yeux, quand elle cessa de se regarder dans la glace et qu'elle se retourna.

— Oui, j'ai réellement envie de faire la connaissance de M. Richard Dangerfield.

Sir John devint livide et fit un pas vers elle.

— Vous n'oserez pas... misérable !... dit-il d'une voix étranglée. Vous n'oserez pas...

— J'oserai tout... excepté faire mon entrée en retard à la soirée donnée pour l'anniversaire de la naissance de Mlle Dangerfield. Elle a aujourd'hui même dix-sept ans... un âge charmant ! C'est une héritière... une merveille, n'est-ce pas ? Ah ! quel contraste avec ma triste vie ! J'ai eu dix-sept ans aussi, sir John, quoique, en me regardant actuellement, vous pourriez bien ne pas le croire. Sonnez, je vous prie, et dites à votre gouvernante de me conduire à ma chambre; et quand je serai

prête, disons à dix heures, venez me prendre et présentez-moi à vos invités. Non, réellement, colonel, plus un mot ce soir à ce sujet. Ces questions me fatiguent, et souvenez-vous que j'ai été en route toute la journée. Sonnez !

Il hésita un moment, puis obéit. Il avait dans les yeux le regard effaré d'un animal poursuivi par une meute, et elle se tenait devant lui d'un air moqueur.

Cela ressemblait assez à une lutte inégale entre un grand chien de Terre-Neuve et un petit king-charles; mais ce fut au king-charles, cette fois, que resta la victoire.

Madame Harisson vint répondre au coup de sonnette.

Dans l'intervalle, pas un mot n'avait été prononcé.

— Conduisez madame Vavator à sa chambre, dit sir John d'un ton bref.

Et il fit un mouvement pour sortir.

— Je serai habillée à dix heures, et vous voudrez me prendre ici, dit madame Vavator gaiement, en tournant la tête pour parler pardessus son épaule. Que j'ai été heureuse de ne pas manquer cette occasion de présenter mes félicitations à mademoiselle Dangerfield !

Puis, fredonnant l'air de la *Monaco*, madame Vavator suivit la gouvernante, monta un étage, traversa un corridor et entra dans une chambre tendue de velours, vivement éclairée par le feu de la cheminée et la clarté des lampes.

(A suivre.)

sieurs condamnations à 16 fr. d'amende pour chasse sans permis, les affaires suivantes sont appelées : Marie Laporte, 51 ans, de Saint-Céré, poursuivie pour colportage d'allumettes de contrebande, est condamnée à 300 fr. d'amende et à la confiscation de la marchandise saisie; Casimir Lafon, 33 ans, de Saint-Julien-de-Tournac (Cantal), huit jours de prison pour coups et blessures; P. A..., épouse P..., de Figeac, est condamnée par défaut à six jours de prison pour vol de récoltes.

— *La Sainte-Cécile.* — La Société orphéonique l'Union Fraternelle a décidé de célébrer la Sainte-Cécile le dimanche 1<sup>er</sup> décembre prochain.

— *Bal.* — La jeunesse figeacoise organise une soirée dansante pour le dimanche 8 décembre prochain. Elle aura lieu dans la grande salle du café Fages, place des Tours.

*Arrestation.* — La gendarmerie a mis en état d'arrestation le nommé Pierre Castagnet, âgé de cinquante-quatre ans, sans profession ni domicile, originaire du Cantal, sous l'inculpation de vagabondage et mendicité. Cet individu qui n'avait aucun moyen d'existence, a été écroué à la maison d'arrêt et mis à la disposition de M. le procureur de la République.

**MONTREDON.** — *Infanticide.* — Une malheureuse jeune fille originaire de notre commune, nommée Rosa Delannes et âgée de vingt-six ans, était louée comme domestique chez M. Coste fermier à la Panse, près d'Aubin, depuis le 24 septembre dernier. Le dimanche 10 novembre comme elle se disait malade, sa patronne la fit coucher et lui offrit de lui donner les soins nécessaires. Elle répondit que ce n'était rien et qu'elle n'avait besoin de personne jusqu'à sa guérison. M<sup>me</sup> Coste la quitta et revint la voir vers midi. Rosa lui présenta un enfant du sexe masculin en lui disant qu'elle le croyait mort. Il était en effet, mais le docteur Maurondy, appelé pour examiner le cadavre de l'enfant, déclara qu'il était né viable, et qu'il portait des traces de strangulation. A la suite de cette déclaration, Rosa Delannes a été arrêtée et écrouée à la prison de Villefranche.

**Arrondissement de Gourdon**

**SAINT-GERMAIN.** — *Foire.* — Foire passablement belle et transactions assez nombreuses aux foirails. Baisse sensible sur les bœufs gras et d'attelage.

Cours pratiqués :  
Bœufs de boucherie, 30 à 32 fr. les 50 kilos; d'attelage, de 400 à 700 fr. la paire.  
Veaux, de 0,75 à 0,80 le kilo.  
Brebis avec agneaux ou prêtes à mettre bas, de 28 à 32 fr. pièce; antenaises, de 16 à 20 fr. pièce; moutons de boucherie, de 0,60 à 0,65 le kilo.  
Porcs de charcuterie, de 45 à 50 fr. les 50 kilos; d'élevage, de 15 à 20 fr. pièce.

Gibier en petite quantité et passablement cher; lièvres, de 5 à 6 fr. pièce; perdreaux, de 2 à 2,25 pièce; grive 0,50 pièce.

Truffe en faible quantité et valant de 7 à 8 fr. le kilo; Foies d'oies, de 2,50 à 2,55 le 1/2 kilo.

Volaille, de 0,50 à 0,55 le 1/2 kilo.  
Œufs, 1 fr. la douzaine.

Les marchands étalagistes et débitants divers paraissent assez satisfaits du bon résultat de la foire.

**MÉFIEZ-VOUS DES IMITATIONS.**  
Il n'y a qu'une seule véritable Emulsion Scott.

Nous avertissons le public que, seule, la véritable Emulsion Scott porte toujours notre marque de fabrique représentant un homme tenant un gros poisson sur son épaule. Cette marque est sur l'enveloppe de tout flacon authentique. Pour bien des raisons il est de toute importance que, dans votre famille vous employiez uniquement l'Emulsion Scott; nous nous permettrons donc de vous demander, à ce sujet, quelques minutes d'attention.

L'Emulsion Scott est une forme spéciale d'huile de foie de morue combinée aux hypophosphites de chaux et de soude et à la glycérine. Son principal objet est de faire profiter le malade des merveilleuses propriétés de l'huile de foie de morue sans troubler la digestion ou déplaire au goût. En remplissant ce but, l'Emulsion Scott surpasse de beaucoup les autres remèdes; elle est même si douce au palais que les enfants la considèrent comme une gourmandise.

Aucune autre forme d'huile de foie de morue n'est si efficace que l'Emulsion Scott. Les imitations bon marché si souvent offertes comme substitutions sont des mixtures sans vertu qui, dès l'abord, dégoûtent le malade et ne donnent aucun bon résultat. Il est toujours sage de refuser ces préparations inférieures et d'acheter l'Emulsion Scott pour obtenir les bienfaits désirés.

L'Emulsion Scott est efficace dans les rhumes, toux, bronchites, pour l'anémie, la scrofule, la faiblesse des poumons, la phthisie, la débilité générale, le rachitisme et toutes maladies d'épuisement des enfants et des adultes.

L'Emulsion Scott se trouve dans toutes les bonnes pharmacies. Un échantillon d'essai, fac-similé de nos flacons, sera envoyé franco contre 0 fr. 75 de timbres, adressés à Messieurs Delouche et C<sup>ie</sup>, 2, place Vendôme, Paris.



Marque de Fabrique

**BULLETIN FINANCIER**

Après un début à des cours supérieurs à ceux pratiqués samedi en clôture, quelques ventes de réalisations sont venues peser sur la cote.

Les affaires ont encore été fort actives, notamment sur les fonds d'Etats français et étrangers et sur les valeurs françaises.

Le 3 0/0 qui clôturait samedi à 101.20 a ouvert à 101.25 pour revenir en fin de bourse à 101.15; le 3 1/2 0/0 revient à 101.15 au lieu de 101.22; l'amortissable ferme à 99.95.

La Banque de France cote 3 815.  
Le Crédit Foncier est en nouvelle hausse à 710.

Le Comptoir National d'Escompte a passé de 585 à 557. Le Crédit Lyonnais est en hausse de 7 fr. à 992 fr. et la Société Générale à 607.

Parmi nos Chemins, le Lyon clôture à 1.580; le Nord à 1.982 et l'Orléans à 1.603.

Le Suez à 3.815 n'a pas varié.  
Les fonds étrangers se traitent: l'Extérieure à 71.75; l'Italien à 100.10; le Portugais à 27.40; le Russe 3 0/0 1891 à 84.85.

Le Serbe 4 0/0 Unifiée s'est avancé à 68 fr.; Le Turc D cote 24.82 et la Banque Ottomane à 529.

**A LOUER A CAHORS GRANDE MAISON**

(Pièces vastes et bien distribuées)  
**AVEC JARDIN**  
PRIX MODÉRÉ

S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE La plus jolie Propriété du Lot**

CONTENANCE 25 HECTARES  
PRAIRIES, VIGNES, TERRES et BOIS

Pour visiter et pour traiter, s'adresser : à Cahors à M. Cubaynes, rue Clément-Marot et à Paris Office du bâtiment 66, rue du Rocher.

**Tribunal de commerce de Cahors**

Suivant jugement en date du 12 novembre 1901 rendu sur les poursuites d'un créancier, le Tribunal de Commerce de Cahors a déclaré en état de faillite le sieur Paul LAPARRA débitant domicilié à Calamane.

Ordonné l'apposition des scellées partant où besoin sera.

Nommé M. Aymeric juge-commissaire.

Nommé M. Lacosse ex-avoué à Cahors, syndic provisoire.

Pour extrait,  
Le Greffier,  
A. POULVEREL.

**CHEMINS DE FER D'ORLÉANS**

**PUBLICATIONS**

éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans et mises en vente dans ses gares.

Le Livret-Guide illustré de la Compagnie d'Orléans (Notices, Vues, Tarifs, Horaires) est mis en vente au prix de 30 centimes.

1<sup>er</sup> à Paris dans les bureaux de quartier et dans les gares d'Austerlitz, du Pont St-Michel,

d'Orsay, Luxembourg, Port-Royal et Denfert; 2<sup>o</sup> en Province : dans les gares et principales stations.

Les publications ci-après, éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans, sont mises en vente dans toutes les bibliothèques de son réseau au prix de 25 centimes :

LE CANTAL. — LE BERRY (au pays de George Sand). — DE LA LOIRE AU PYRÉNÉES. — LA BRETAGNE. — LA TOURAINE.

LA FRANCE EN CHEMIN DE FER (itinéraires géographiques)

- 1<sup>o</sup> DE PARIS à TOURS. Premières
- 2<sup>o</sup> DE TOURS à NANTES. livraisons
- 3<sup>o</sup> DE NANTES à LANDERNAU, et embranchements. d'une
- 4<sup>o</sup> D'ORLÉANS à LIMOGES. collection
- 5<sup>o</sup> DE LIMOGES à CLERMONT-FERRAND, avec embranchement de Laqueuille à la Bourboule et au Mont-Dore. qui sera
- 6<sup>o</sup> DE St-DENIS-près-MARTEL à ARVANT, ligne du Cantal. continuée

**Voyages dans les Pyrénées**

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le Centre de la France et les Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

**1<sup>er</sup> ITINÉRAIRE**

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjean, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

**2<sup>o</sup> ITINÉRAIRE**

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (viâ Montauban-Cahors-Limoges ou viâ Figeac-Limoges).

**3<sup>o</sup> ITINÉRAIRE**

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (viâ Montauban-Cahors-Limoges ou viâ Figeac-Limoges).

Durée de validité : 30 jours Prix des Billets  
1<sup>re</sup> classe 163 fr. 50 c. — 2<sup>e</sup> classe 123 fr. 50 c.

**Bulletin météorologique**

DATES	TEMPÉRATURE		Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer	Temps
	maxima	minima		
20 Merc.	+ 7	0	771	Couvert
21 Jeudi	+ 9	+ 3	765	Couvert
22 Vend.	+ 11	+ 7	765.5	Pluie
23 Sam.	+ 11.5	+ 7.5	763.5	Couvert
24 Dim.	+ 11	+ 1	769.5	Couvert
25 Lundi	+ 11	+ 2	769	Beau
26 Mardi	+ 6	- 4	764	Beau

Altitude moyenne de Cahors (Lycée), 128 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Temps probable: Beau

D<sup>r</sup> HERBEAU.

**Eviter les contrefaçons**

**CHOCOLAT MENIER**

Exiger le véritable nom

LE

**PUITS QUI PARLE**

Par JEANNE SANDOL

XXIV

« Mlle Yvonne le croit aussi malade. Avec un touchant abandon, sachant mon amitié profonde pour Pierre, elle m'a parlé de lui, de sa santé. Ah ! m'a-t-elle dit, cette guerre cruelle nous l'a bien changé !... La pauvre enfant l'entoure de soins, elle veut surtout lui laisser croire qu'elle ne voit pas son état. Avec son tact délicat il a bien senti que Pierre désirait surtout tromper tous les yeux. On est gai autour de lui; il est le premier à en donner l'exemple, mais s'il abuse ceux qui l'entourent, je suis du nombre des amis qui ne se laissent pas tromper : mon amitié s'exagère peut-être un mal qui d'un instant à l'autre peut se dissiper, espérons-le !... »

« Pauvre chérie, que ne puis-je t'envoyer dans cette lettre le parfum des bois, la beauté des horizons qui m'entourent ! Je jouirais bien mieux de ces douces choses, si ma triste prisonnière de la rue du Puits-qui-Parle les partageait avec moi. »

« Quelques jours plus tard, Charles écrivait gaiement à Geneviève :

« Que viens-tu d'apprendre, mademoiselle ma sœur ?... Ah ! comme vous cachez vos secrets !... Mais est-ce bien un secret ?... Peut-être ignores-tu, la première, que tu as ici dans la personne de M. Jacques Havard, un fervent admirateur. Avec quelle chaleur il m'a retracé la scène où mon père et toi avez couru un véritable danger. Tu me l'aurais conté à ta façon, chère petite sœur, cet épisode de la plage bretonne. J'ignorais avec quelle bravoure tu avais reçu les projectiles lancés par ces sauvages et destinés à notre pauvre père. Je sais, depuis longtemps, que tu es une vaillante petite créature, ma mignonne Geneviève, et tu en as donné là une preuve nouvelle. »

« Savais-tu, ma chérie, qu'un témoin très ému avait assisté à cette scène ?... Non, évidemment... »

« Tu ne serais pas femme pourtant, si tu n'avais remarqué qu'en ce désert de Plohinoc un étranger suivait tes pas — à une grande distance, il en convient. — Mais enfin la figure d'un homme distingué parmi ces rustiques marins a dû te frapper... et tu n'en as rien dit, petite sœur !... Eh bien, ce Jacques te sera présenté à mon retour. Il désire faire la connaissance de mon père et la tienne. »

« Ce garçon-là me plaît infiniment, il mérite de ta part un accueil que tu ne lui refuses pas j'espère... »

XXV

Ah ! que lui importait ce Jacques ?... Non,

certes, Geneviève ne l'avait pas remarqué... Il lui serait facile en vérité d'accueillir ce jeune homme avec les égards et la politesse auxquels il avait droit. Charles était bien singulier de lui faire une recommandation pareille... Jacques Havard ou tout autre, distingué par son frère, cela suffisait à Geneviève.

Plus indifférente que jamais à tout ce qui n'était pas le souvenir d'un passé qui ne pouvait mourir en elle, aucune lumière, aucune arrière-pensée ne traversa son esprit.

Cependant, peu à peu, les lettres de Charles devinrent plus rares. Au ton d'abandon et de gaieté qui les avait d'abord caractérisées, succédèrent une gêne, une retenue dont Geneviève ne pouvait s'expliquer la cause. De la belle Yvonne, plus un mot... Seule, sa préoccupation de la santé de Pierre persistait : santé ou plutôt état mental, disait-il.

Mais, comme un coup de foudre, une nouvelle vint frapper Geneviève et renverser l'échafaudage que son imagination avait construit.

Charles écrivait enfin avec une émotion débordante :

« Geneviève, ma chère Geneviève, prépare-toi à la surprise la plus inattendue... »

« Mais avant d'aller plus loin, ma pauvre enfant, laisse-moi te demander sur que les données peu sûres tu avais construit le roman de Pierre ?... Qui donc t'avait induite en une erreur si fatale ?... Non, ma chérie, jamais aucun projet d'union n'avait été formé entre Pierre et la pupille de M. Dérouville. Elevés ensemble, Pierre et Yvonne ont toujours eu

l'un pour l'autre une amitié fraternelle. Cette amitié n'a point laissé de place à un sentiment plus tendre, et l'histoire de leurs fiançailles n'a jamais existé que dans l'esprit de celui qui t'en avait parlé. »

« Ah ! si une confidence de Pierre, confiance mille fois bénie, n'était venue m'éclairer, confiant en ta parole, j'aurais passé à côté du bonheur !... Oui, ma chérie, et quel bonheur ! être aimé d'une femme comme Yvonne !... car elle m'aime !... Et moi ? Oh ! moi ! je ne trouve pas de mots pour exprimer ce que je ressens pour elle. Je me doutais peu, il y a un mois, de la part bien heureuse qui m'était réservée. Ce bien, c'est à Pierre que je le dois en partie. Le cher garçon ne cessait de chanter mes louanges sur tous les tons. J'étais un cœur d'or... un esprit sérieux... J'avais une âme élevée... et bien d'autres qualités encore, mais je te fais grâce de l'énumération de toutes mes vertus, ma modestie s'y oppose. »

« Le malheur, ou plutôt le bonheur a voulu que la chère Yvonne, prenant ces éloges pour vrais, avant de me connaître, avait été préparée à me juger avec la plus grande indulgence. Oserai-je maintenant t'avouer que ma présence n'a rien détruit de la bonne opinion que l'aimable fille avait conçue de moi. »

« De mon côté, je dois avoir reçu le coup de foudre ! car, sans préparation aucune, en voyant Yvonne pour la première fois, je l'ai aimée... »

(A suivre).

